

RAPPORT

SUR LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

DURANT LA LEGISLATURE 1979 - 1983

du 16 janvier 1980

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, en liaison avec le plan financier de la législature pour les années 1981 à 1983, les Grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature 1979 - 1983, en vous proposant d'en prendre acte.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

16 janvier 1980 Au nom du Conseil fédéral suisse:
 Le président de la Confédération: Chevallaz
 Le chancelier de la Confédération: Huber

Il n'en reste pas moins que les projets présentés dans la liste des tâches n'ont pas tous la même importance. C'est pourquoi nous allons consacrer les alinéas suivants aux quelques problèmes et tâches dont nous entendons nous préoccuper tout spécialement dans les quatre années à venir. Ces projets, auxquels nous accordons la priorité absolue, sont appelés à constituer les points forts de cette législature. Ces problèmes clés ayant déjà fait l'objet d'une présentation détaillée dans la liste des tâches, nous nous bornerons à justifier la place exceptionnelle qui leur est accordée. Nous reprendrons les problèmes dans l'ordre adopté dans la liste des tâches, ordre qui - il convient de le préciser - ne préjuge pas l'importance de ceux-ci.

2 POINTS FORTS

21 POLITIQUE EN MATIERE DE SECURITE ET POLITIQUE EXTERIEURE

Notre contribution à l'aide internationale au développement joue un rôle de plus en plus grand dans notre politique extérieure, notre politique économique vis-à-vis de l'étranger et notre politique de sécurité. Nous devons chercher à accroître progressivement notre aide publique au développement pour l'aligner sur les prestations moyennes consenties par les autres pays de l'OCDE. Nous vous soumettrons un message sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU et vouerons toute notre attention à l'information du public sur cette question. Notre armée doit être développée et modernisée conformément au plan directeur armée 80. Il faut, enfin, établir de nouvelles bases légales permettant de mettre sur pied un système d'approvisionnement du pays adapté aux conditions actuelles.

RAPPORT SUR LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DURANT LA LEGISLATURE 1979 - 1983 du 16 janvier 1980

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1980
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	80.001
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.02.1980
Date	
Data	
Seite	586-710
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 687

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.